



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
13.09.2000 Bulletin 2000/37

(51) Int Cl.7: **A41C 3/06**, A41C 3/12,
A41D 7/00

(21) Numéro de dépôt: **00400635.9**

(22) Date de dépôt: **08.03.2000**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU
MC NL PT SE**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK RO SI

(72) Inventeur: **Serin Frédéric**
75017 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Burtin, Jean-François**
Cabinet GEFIB
85 Rue Anatole France
92300 Levallois Perret (FR)

(30) Priorité: **09.03.1999 FR 9902887**

(71) Demandeur: **S. AR. L. Serin**
75017 Paris (FR)

(54) **Nouveau bustier transformable et son procédé de réalisation**

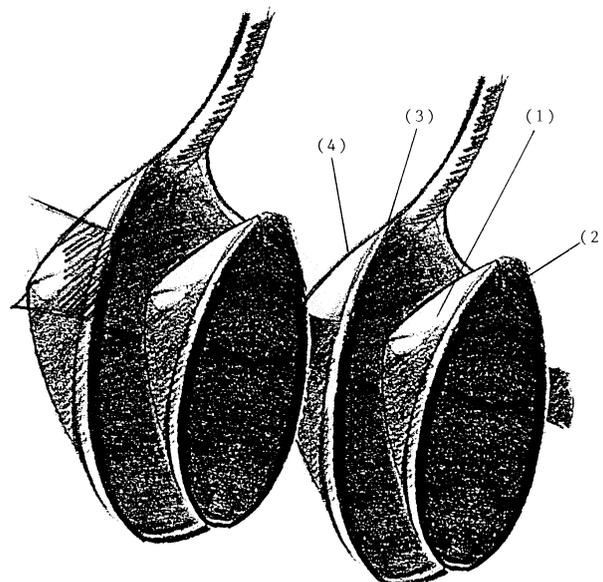
(57) L'invention se rapporte au domaine de l'habillement, et plus particulièrement à un article d'habillement assurant le maintien de la poitrine.

Elle a plus particulièrement pour objet un bustier (4) transformable permettant, après assemblage, de réaliser différentes combinaisons de couleurs, de dessins, de formes, dans lequel on dispose à l'intérieur ou à l'ex-

térieur des bonnets (3) une ou plusieurs pièces (1) en forme de coupe, adhérentes ou non adhérentes, débordantes ou non, pouvant comporter des bretelles et une pièce de tissu enduite ou imprégnée d'un principe actif destiné à améliorer les caractéristiques intrinsèques du buste.

Application à la réalisation de soutiens-gorge ou de maillots de bain en une ou deux pièces.

Figure 1



Description

[0001] La présente invention se rapporte au domaine de l'habillement et plus particulièrement à un article d'habillement assurant le maintien de la poitrine.

[0002] Elle a plus particulièrement pour objet en tant que produit industriel nouveau, un bustier transformable constitué en plusieurs parties qui permettent après assemblage de réaliser différentes combinaisons de couleur, de dessins ou de forme, au choix de la personne qui les porte.

[0003] Ainsi, l'usagère peut en fonction des pièces qui forment le bustier, réaliser des compositions, des assemblages de couleurs, des motifs décoratifs ou des éléments esthétiques variés, ce qui présente l'avantage de pouvoir constituer par interchangeabilité des parties, un grand nombre de toilettes.

[0004] On sait cependant que les éléments indépendants adhésifs qui sont moulés ou formés ne sont pas confortables en raison de leur poids, et qu'ils sont visibles sous les vêtements légers ou moulants. C'est ainsi que la demande de brevet internationale WO 80/00121 décrit un élément indépendant pour chaque sein, ayant une face complètement ou partiellement adhésive, conçu en tissu ou en tissu non tissé, constitué par une partie large devant être placée sous ou sur le côté du sein ainsi qu'une bretelle devant adhérer sur la partie arrière de l'épaule ou de la nuque, ladite partie large pouvant éventuellement comporter un prolongement adhérent sur la moitié supérieure de la surface du sein.

[0005] La solution technique préconisée dans cette demande de brevet internationale n'est guère pratique, et son utilisation soulève des difficultés car il s'agit de faire adhérer un élément plan allongé sur la surface courbe de la peau.

[0006] C'est pourquoi il est apparu nécessaire de trouver une solution technique nouvelle au problème posé par la possibilité de changer les bonnets d'un soutien-gorge pour réaliser une nouvelle combinaison de couleurs, ou un nouvel assemblage de formes, ou bien un arrangement nouveau de dispositions esthétiques.

[0007] Il est important également que le bustier ainsi réalisé soit d'une réalisation facile, en différents tissus et qu'il puisse s'adapter aux différents besoins de la mode.

[0008] Ce problème se trouve résolu selon le dispositif selon l'invention, constitué par deux pièces de tissu indépendantes interposées dans chacun des bonnets, et qui contribuent à procurer à chacun de ces bonnets l'effet esthétique désiré.

[0009] Ainsi, il est possible de glisser ou d'insérer dans chacun des bonnets d'un soutien-gorge une portion conique souple, partiellement adhésive et conférant aux bonnets de soutien-gorge un autre aspect ou une nouvelle disposition.

[0010] L'invention consiste donc en un bustier dans lequel on a disposé à l'intérieur ou à l'extérieur des bonnets une ou plusieurs pièces en forme de coupe, adhé-

rentes ou non adhérentes, débordantes ou non débordantes par rapport aux bonnets, et présentant des coloris ou des motifs décoratifs variés, de façon à ce que le soutien-gorge ainsi réalisé présente un aspect ou un coloris distinct.

[0011] C'est ainsi qu'il sera possible que la partie en forme de coupe présente un motif comportant des couleurs différentes, des rayures différentes, des poids ou des tailles différentes, ou même des motifs publicitaires différents ou semblables.

[0012] C'est ainsi qu'il sera possible de pourvoir dans la partie haute d'un maillot de bain en une ou deux pièces, de telles pièces, de façon à ce que le maillot de bain présente par transparence un autre coloris ou bien que chacun des bonnets du soutien-gorge présente un coloris ou un dessin différent.

[0013] Dans le cas d'un soutien-gorge ou d'un bustier, il sera possible, en insérant une ou deux parties en forme de coupe présentant une surface imitant la dentelle, de transformer ledit soutien-gorge ou bustier en un article d'habillement de présentation plus raffinée, surtout en faisant en sorte que les pièces en forme de coupe débordent et soient visibles à la partie supérieure des bonnets.

[0014] Plus précisément, l'invention se définit comme constituée par un soutien-gorge ou un bustier transformable constitué par au moins une bande de tissu circulaire sur laquelle viennent se fixer les deux bonnets et, de part et d'autre, une bande de tissu élargie entourant et surmontant de chaque côté les bonnets, et même d'un dispositif de fixation caractérisé en ce qu'on assujettit dans chaque bonnet une pièce en forme de coupe, de dimensions exactement adaptées au bonnet auquel elle s'applique, pouvant déborder de chaque bonnet et présentant lesdits éléments décoratifs, esthétiques ou publicitaires.

[0015] Dans un mode d'exécution particulier de l'invention, la pièce en forme de coupe pourra, dans la portion en contact avec la peau de l'utilisatrice, comporter une pièce de tissu adhésif ou non, enduite ou imprégnée d'un principe actif destiné à améliorer les caractéristiques intrinsèques du buste.

C'est ainsi qu'il sera possible de disposer dans la pièce en forme de coupe un dispositif adhésif imprégné ou enduit d'une préparation destinée à améliorer les qualités du buste. On pourra citer à cet égard les extraits de *Kigelia africana* seuls ou associés à d'autres principes actifs connus pour améliorer le volume du buste.

[0016] Les parties en forme de coupe sont de préférence en étoffe tissée ou en tissu non tissé, élastiquement extensible. On obtient par exemple un matériau non tissé qui permet d'assurer le soutien des seins du fait de la rigidité verticale et qui permet de modeler ce matériau tout en facilitant la mise en place des bonnets du soutien-gorge.

[0017] Le support non tissé peut être réalisé en fibres synthétiques ou en matériau cellulosique. On peut à cet égard mentionner les fibres de polypropylène, les fibres

de polyamide, les fibres de polyester, le carton ou le papier.

[0018] Pour ne pas gêner la transpiration, il est important que la partie en forme de coupe ne soit pas totalement adhérente et éventuellement soit poreuse ou microporeuse. A cette fin, l'aération sera réalisée soit par des microperforations, soit encore par des stries ou des pointillés perforés.

[0019] Lorsqu'on place dans ces parties un pansement ou une bande adhésive, celui-ci ou celle-ci sera avantageusement revêtue d'une feuille de protection adhésive paraffinée ou siliconée. De préférence, la feuille de protection sera du papier siliconé. Afin d'en faciliter l'utilisation, la feuille de protection comprendra de préférence deux portions enlevables séparément pour garantir l'adhésivité de la bande adhésive sur la partie correspondante du soutien-gorge et sa mise en contact aisée avec l'épiderme de l'utilisatrice.

[0020] La partie en forme de coupe selon l'invention n'a pas besoin d'être assujettie fermement à l'intérieur du bonnet du soutien-gorge où elle est disposée. Elle pourra être simplement emboîtée ou venir reposer sur le pourtour du bonnet du soutien-gorge ou, si celui-ci comporte une armature, venir reposer par un rebord sur celle-ci. De cette façon, son insertion ou son remplacement se feront simplement par glissement. Il est possible cependant de prévoir une fixation plus permanente en effectuant quelques points de couture pour maintenir cette pièce en place sans que son extraction soit difficile.

[0021] Selon un mode d'exécution particulier de l'invention figuré à la figure 1, les pièces en forme de coupe présentent une structure conique (1) terminée par un léger rebord (2) venant s'ajuster sur le rebord de plus grande épaisseur du bonnet (3) du soutien-gorge (4). Les pièces en forme de coupe peuvent être opaques et le bonnet du soutien-gorge est transparent ou bien le bonnet du soutien-gorge sera simplement diaphane et laissera voir les motifs décoratifs ou les coloris des pièces en forme de coupe.

[0022] Dans un autre mode d'exécution de l'invention figuré à la figure 2, les pièces en forme de coupe (1) (1') peuvent venir s'assujettir à l'intérieur des bonnets (3) (3') et les recouvrir à l'intérieur complètement ou partiellement. Dans ce cas, des bretelles (9) (9') peuvent être fixées solidaires des pièces en forme de coupe.

[0023] La figure 3 montre une vue d'ensemble de la pièce d'habillement selon l'invention, dans laquelle les éléments en forme de coupe (1) et (1') débordent des bonnets (4) (4') du soutien-gorge. Le soutien-gorge comporte d'une manière traditionnelle une bande de tissu mince de support (5) et deux pièces de tissu élargies supportant des bretelles (7) et (7').

Les pièces (1) et (1') ici figurées comportent des stries de couleur qui soit sont visibles par transparence lorsque le tissu du bonnet est en un textile transparent, soit sont visibles du fait du débordement par rapport à la surface du bonnet lorsque celui-ci est en un textile opaque

ou transparent.

[0024] La figure 4 montre un autre mode de réalisation de l'article d'habillement selon l'invention dans lequel les pièces en forme de coupe comportent en outre des bretelles (7) (7'). Dans un tel cas, les pièces en forme de coupe (1) (1') seront assujetties aux bonnets (4) (4') pour éviter tout déplacement aux bonnets, par un dispositif de fixation, comme par exemple par « scratchage ». L'ensemble comporte en outre la bande de tissu élargie (6) (6') entourant et surmontant de chaque côté les bonnets.

La figure 5 montre un autre mode de réalisation du soutien-gorge de l'invention. Dans ce mode de réalisation, on a disposé à l'intérieur des bonnets de soutien-gorge en tissu transparent (4) (4') une pièce en forme de coupe (1) (1') présentant des incrustations de dentelle adhérent complètement ou partiellement sur la pièce auxiliaire et débordant légèrement du bonnet du soutien-gorge sur le côté ou à la partie supérieure.

Ainsi, il est possible de transformer un soutien-gorge dont les bonnets sont en tissu uni en une pièce d'habillement à apparence plus luxueuse.

[0025] La figure 6 montre un autre mode de réalisation de l'invention dans lequel les pièces en forme de coupe (1) (1') sont ajustées exactement soit aux dimensions du bonnet (4) (4'), de manière à ne pas laisser apparaître à l'extérieur - ou d'une manière extrêmement limitée - les motifs, notamment de dentelle, portés par la pièce en forme de coupe (1), soit d'une manière partielle en ne recouvrant que le bord supérieur du bonnet. A cet effet, une pièce de tissu (8) chevauche le bonnet (4) et se rabat sur la pièce en forme de coupe (1) pour en assurer la solidarisation, par exemple à l'aide d'une petite pression.

[0026] L'invention n'est pas limitée aux caractéristiques montrées dans ces quelques exemples et elle englobe toutes les variations évidentes qui peuvent être réalisées au cours de l'exécution de l'invention.

Elle s'applique aussi bien à la confection de soutiens-gorge qu'à la réalisation de maillots de bain en une ou deux pièces. L'objectif à réaliser est de permettre à l'utilisatrice de modifier à volonté les coloris, les dessins ou les motifs portés par cette pièce d'habillement, ou d'assurer à l'utilisatrice l'effet dermatologique ou cosmétique désiré.

Revendications

1. Bustier transformable constitué de plusieurs parties, dans lequel on dispose, à l'intérieur ou à l'extérieur des bonnets, une ou plusieurs pièces en forme de coupe, adhérentes ou non adhérentes, débordantes ou non débordantes par rapport au bonnet, et présentant des coloris ou des motifs décoratifs variés.
2. Bustier transformable selon la revendication 1,

- constitué par au moins une bande de tissu circulaire sur laquelle viennent se fixer les deux bonnets et, de part et d'autre, une bande de tissu élargie entourant et surmontant de chaque côté les bonnets, et réunie par un dispositif de fixation, dans lequel on assujettit dans chaque bonnet une pièce en forme de coupe de dimensions exactement adaptées au bonnet, ladite pièce présentant des éléments décoratifs, esthétiques ou publicitaires. 5
- 10
3. Bustier transformable selon la revendication 1 ou la revendication 2, dans lequel la pièce en forme de coupe débordé à la partie supérieure du bonnet. 10
4. Bustier transformable selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel les parties en forme de coupe sont constituées d'un tissu ou d'un tissu non tissé. 15
5. Bustier transformable selon l'une des revendications 1 à 4, dans lequel les pièces en forme de coupe sont constituées d'un matériau poreux ou microporeux. 20
6. Bustier transformable selon l'une des revendications 1 à 5, dans lequel les pièces en forme de coupe présentent une structure conique terminée par un léger rebord qui vient s'ajuster sur le rebord de plus grande épaisseur du bonnet du soutien-gorge. 25
- 30
7. Bustier transformable selon l'une des revendications 1 à 6, dans lequel les pièces en forme de coupe comportent en outre des bretelles et sont assujetties aux bonnets du soutien-gorge par un dispositif de fixation. 35
8. Bustier transformable selon l'une des revendications 1 à 7, dans lequel on dispose, à l'intérieur des bonnets de soutien-gorge, des pièces en forme de coupe présentant des incrustations de dentelle adhérent sur la pièce auxiliaire et débordant du bonnet du soutien-gorge sur le côté ou à la partie supérieure. 40
9. Bustier transformable selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel la partie en forme de coupe comporte à sa face en contact avec la peau, une pièce de tissu adhésif ou non adhésif imprégnée d'un principe actif destiné à améliorer les caractéristiques du buste. 45
- 50
10. Bustier transformable selon l'une des revendications 1 à 3, dans lequel la partie en forme de coupe comporte à sa face en contact avec la peau, un dispositif adhésif imprégné ou enduit d'un extrait de *Kigelia africana*. 55

Figure 1

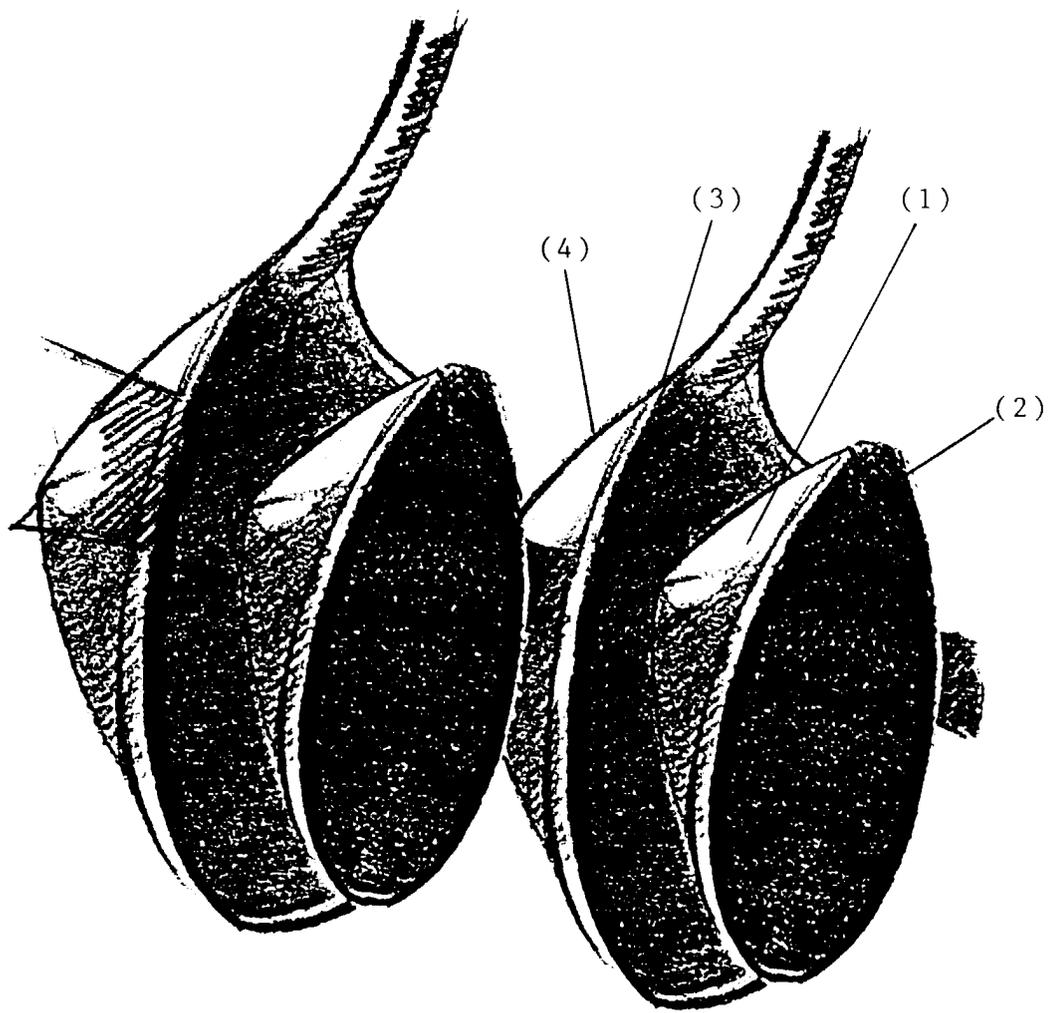


Figure 2

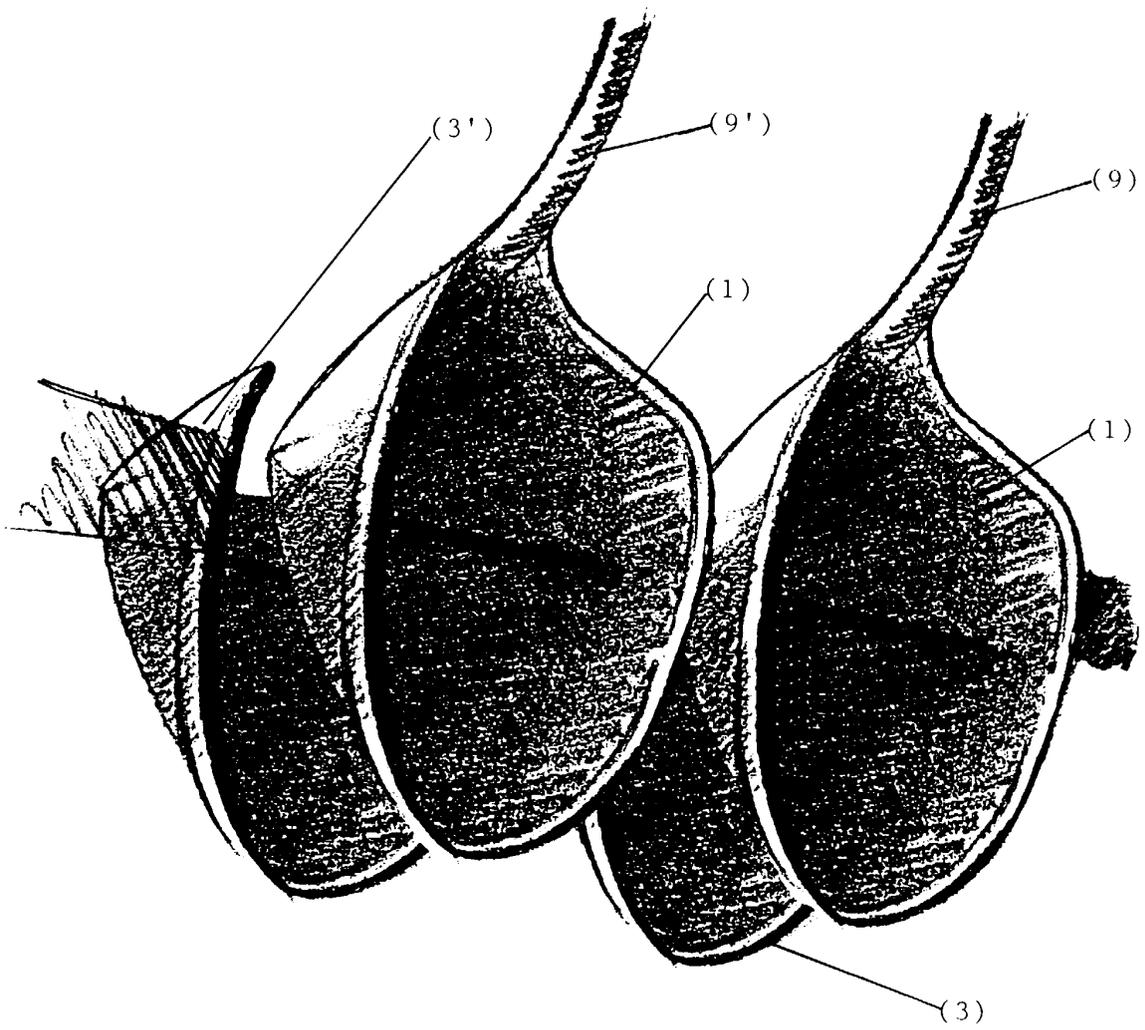


Figure 3

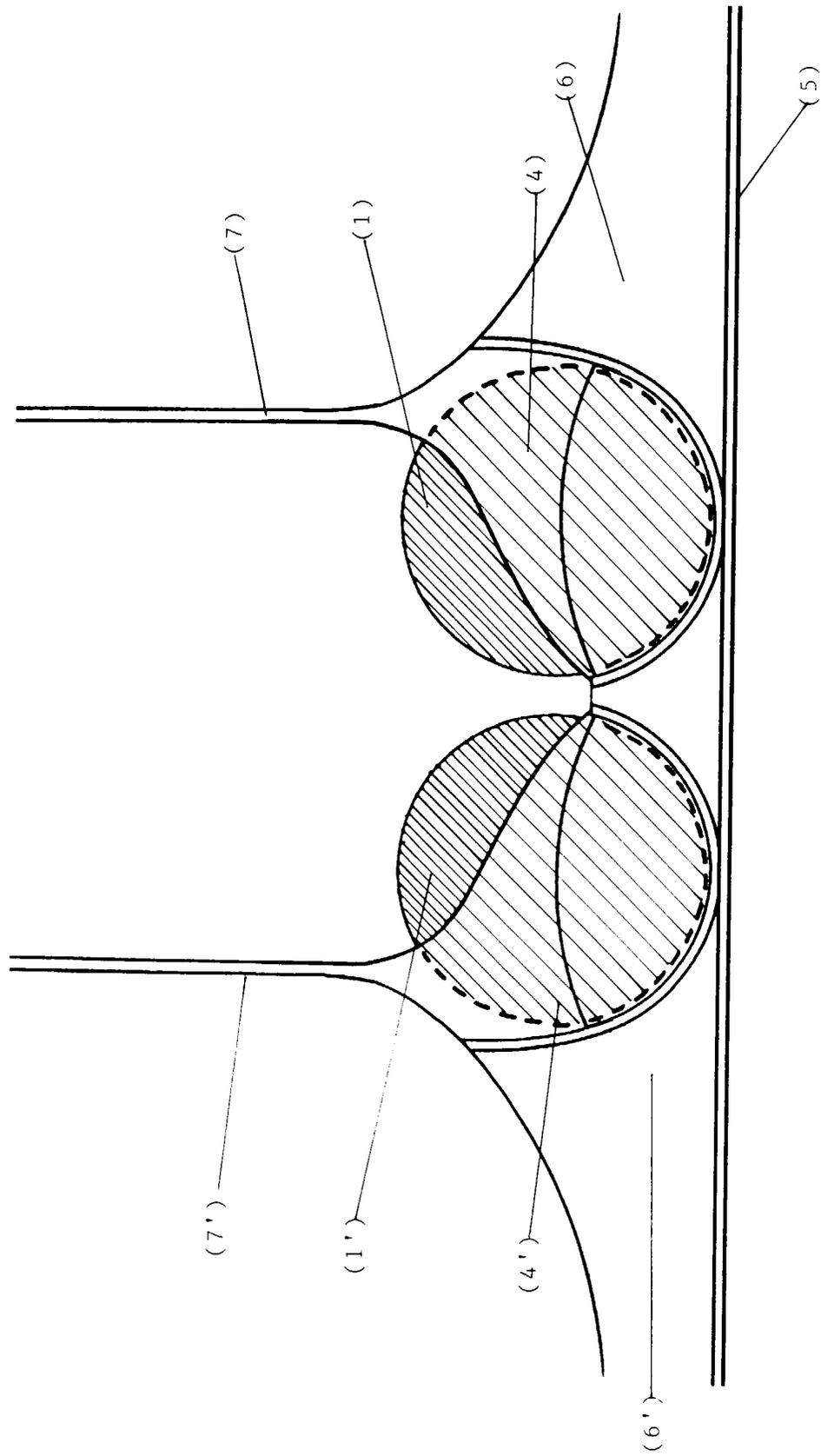


Figure 4

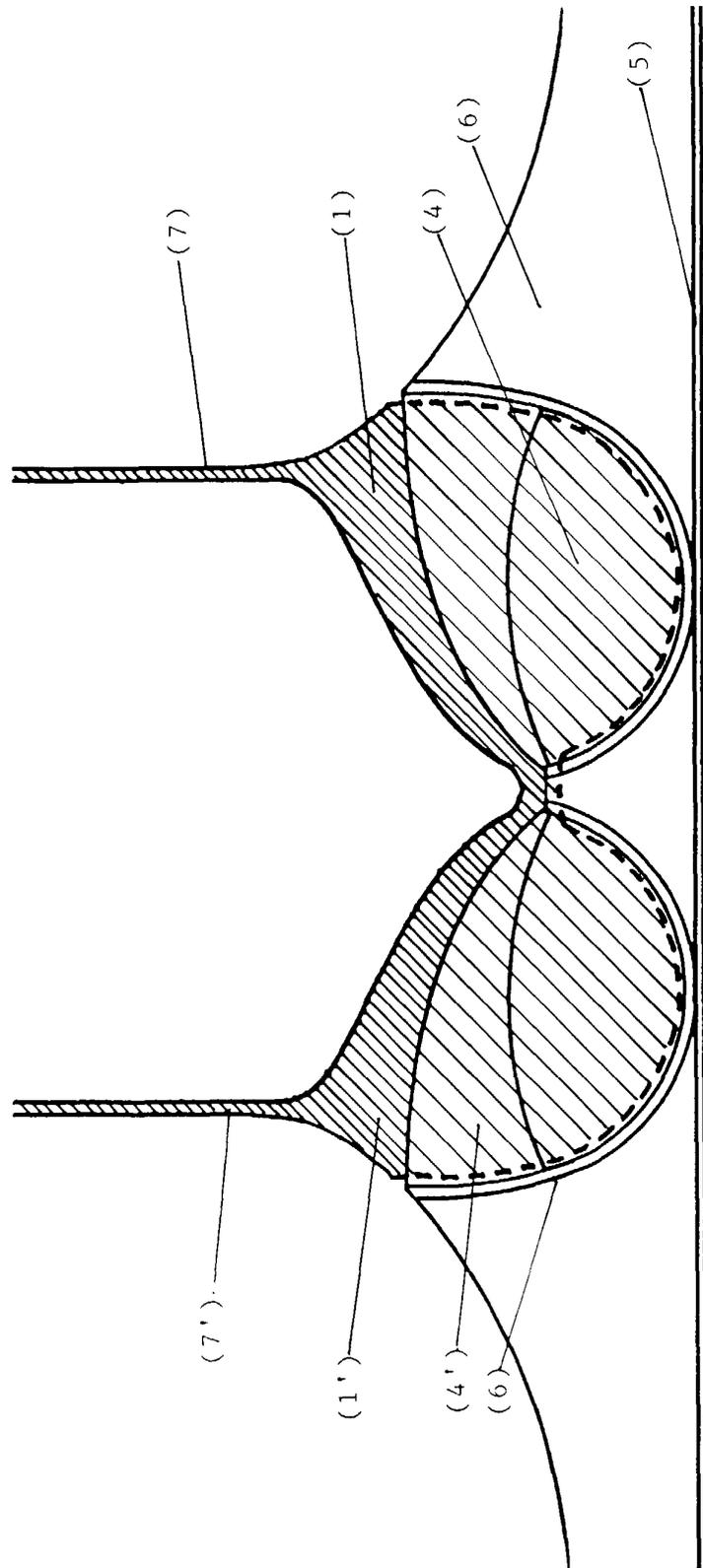


Figure 5

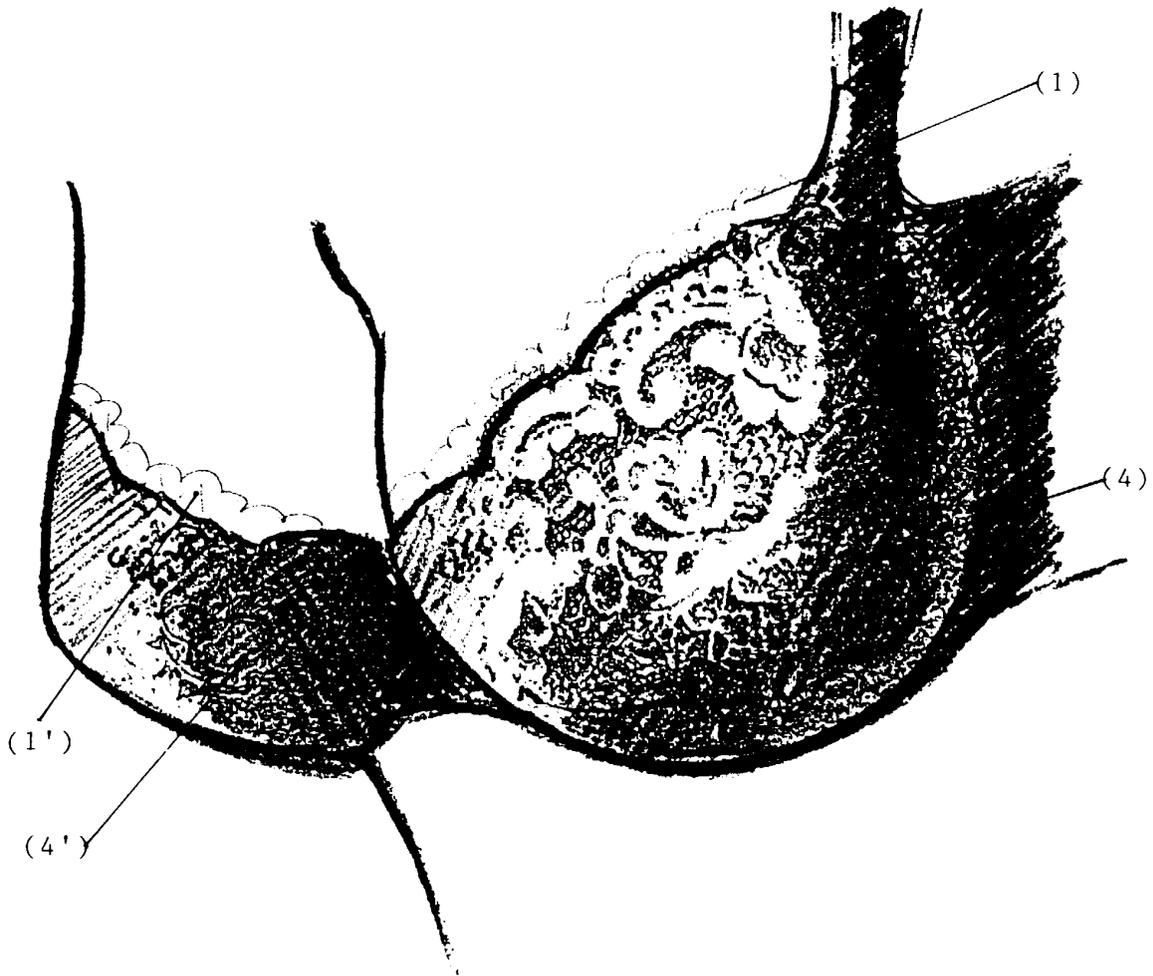
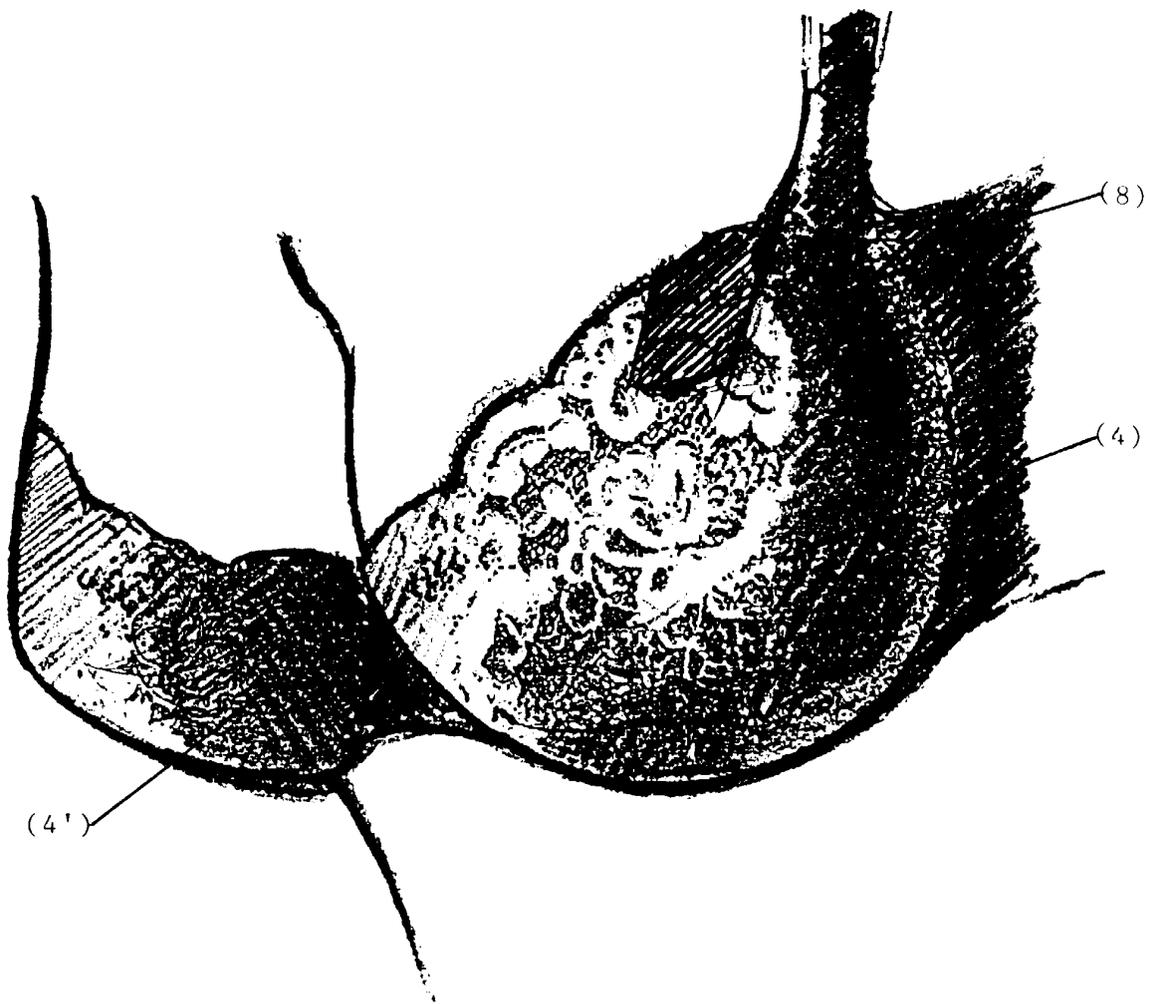


Figure 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 00 40 0635

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	DE 17 60 606 A (MEIER-MALETZ) 9 mars 1972 (1972-03-09) * le document en entier * ---	1,2	A41C3/06 A41C3/12 A41D7/00
A	FR 2 190 384 A (CROUZET M.) 1 février 1974 (1974-02-01) * page 3, ligne 29 - page 4, dernier alinéa; revendications 5-9; figures 1-3 * ---	1,2	
A	US 2 698 940 A (H. R. DOMBEK) 11 janvier 1955 (1955-01-11) * colonne 2, ligne 8 - ligne 59; figures 1-3 * ---	1,2	
A	FR 2 358 116 A (D'ANDIRAN L) 10 février 1978 (1978-02-10) * revendications 1-8; figures 1-4 * ---	1	
A	FR 1 179 574 A (BERNARD & CIE) 26 mai 1959 (1959-05-26) * le document en entier * -----	1	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			A41C A41D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		4 juillet 2000	Garnier, F
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 03.82 (PAC02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 00 40 0635

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

04-07-2000

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 1760606 A	09-03-1972	AUCUN	
FR 2190384 A	01-02-1974	AUCUN	
US 2698940 A	11-01-1955	AUCUN	
FR 2358116 A	10-02-1978	AUCUN	
FR 1179574 A	26-05-1959	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82